

# LICENCE FFTIR - LÉGISLATION

## A) La Licence est-elle obligatoire pour la pratique du tir sportif ?

La réponse est **OUI** dans pratiquement 99% des cas. Il est en effet possible de pouvoir pratiquer le tir sportif sans Licence, lors de séance de découverte de ce sport, en club exclusivement, sous la direction d'un commissaire animateur / moniteur agréé, et accompagné d'un adulte pour les mineurs.

Dans tous les autres cas, la Licence est exigée.

La Licence apporte, en plus d'être affilié à la FFTir, une assurance automatique pour tous les risques liés à la pratique de ce sport, pour vous-même comme pour les autres pratiquants.

De plus, la Licence FFTir vous permettra aussi d'acheter armes et munitions de la 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> catégorie.

## B) Droits et avantages liés à cette Licence.

Si vous souhaitez participer à une compétition de tir nationale ou régionale, cette Licence sera indispensable, de même, celle-ci sera exigible pour toute manifestation locale dès qu'il y aura utilisation d'armes et de munitions.

## C) Exemple de Licence FFTir 2011.

Pour être validée, elle devra comporter, au verso, la signature du médecin traitant ainsi que celle du titulaire.

**Fédération Française de Tir**  
**LICENCE FÉDÉRALE 2010/2011**

**FFTir**

**F.F.Tir - 38, rue Brunel - 75017 Paris**  
**www.fftir.org - Tél. : 01 58 05 45 45**

Nom: \_\_\_\_\_  
Licence N° \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_  
N° Club **1602090** Cat. Age **Seniors 2**

**CONTRÔLE MÉDICAL OBLIGATOIRE**

Conformément aux règlements médicaux, je soussigné

Docteur \_\_\_\_\_ certifie avoir examiné

le \_\_\_\_\_ M, Mme, \_\_\_\_\_

et n'avoir constaté ce jour aucun signe de contre indication à la pratique du tir sportif.

*Date, signature et cachet du Médecin-Traitant :*

Cachet du club : \_\_\_\_\_ Notice d'assurance remise

Signature du Président : \_\_\_\_\_ Signature du Titulaire : \_\_\_\_\_